



Politique de la ville dans le Pas-de-Calais : 64 quartiers regroupant 160 000 habitants

Avec 64 quartiers prioritaires, le Pas-de-Calais se classe en troisième position des départements comptant le plus de quartiers de la politique de la ville. Plus de 160 000 habitants résident dans ces quartiers, soit 11 % de la population du département. De taille relativement modeste, les quartiers prioritaires du département concentrent des populations aux revenus très faibles. Parallèlement, les difficultés sociales des habitants des quartiers sont multiples, que ce soit en termes d'insertion sur le marché du travail ou de conditions de logement. Si la majorité des quartiers se situe dans le bassin minier, où les difficultés de l'ensemble de la population sont déjà marquées, les habitants des quartiers du littoral sont en situation de grande précarité monétaire.

Betty Becuwe, Insee

La loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 reconcentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Cette étude propose un état de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville définis à cette occasion et initie un dispositif de suivi de ces quartiers.

Plus d'un habitant sur dix du département vit dans un quartier prioritaire

Dans le Pas-de-Calais, les 64 quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis fin 2014, abritent 160 000 habitants, soit 11 % de la population du département. Le Pas-de-Calais est ainsi l'un des départements français où la part de la population vivant dans un quartier prioritaire est la plus élevée (figure 1). En France métropolitaine, 8 % de la population vit dans un quartier prioritaire, et 14 % dans le département voisin du Nord.

Les quartiers prioritaires du département sont en moyenne plus petits qu'au niveau national : 2 500 habitants contre 3 800 (figure 2). Sept quartiers prioritaires sur dix comptent même moins de 2 000 habitants. Néanmoins, neuf quartiers sont de taille plus importante avec plus de 5 000 habitants.

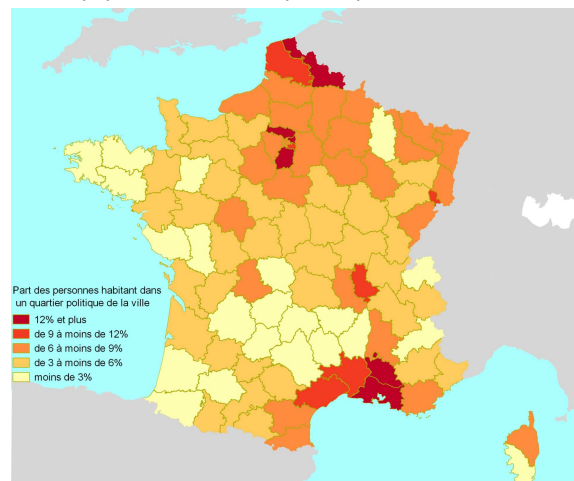
Des revenus particulièrement faibles

En moyenne, dans les quartiers prioritaires du Pas-de-Calais, le revenu fiscal annuel médian des habitants est inférieur à 9 000 € par unité de consommation (UC). C'est 7 000 € de moins que dans l'ensemble du département, où les revenus des habitants sont déjà particulièrement faibles par rapport à la moyenne nationale (16 200 € par UC par an contre 19 200 € en France).

Le quartier où les revenus sont les plus faibles est celui de « Beau-Marais » dans le Calaisis : la moitié de ses habitants a un revenu inférieur à 6 200 € par an et par UC. À l'inverse, le quartier « Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart », situé dans l'agglomération d'Arras, affiche le plus faible niveau de précarité financière, avec un revenu médian de 11 200 € par unité de consommation.

1 Le Pas-de-Calais figure parmi les départements où la part de la population vivant en quartier prioritaire est très élevée

Part de la population vivant en quartier prioritaire



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

2 Des quartiers prioritaires en moyenne plus petits dans le Pas-de-Calais

Population et revenus dans les quartiers prioritaires du Pas-de-Calais selon l'EPCI d'appartenance

Établissement public de coopération intercommunale	Nombre de quartiers prioritaires	Nombre d'habitants vivant dans un quartier prioritaire		Population moyenne des quartiers prioritaires	Part de la population vivant dans un quartier prioritaire
		Nombre	Nombre		
CA de Lens - Liévin	21	58 507	2 786	23,9	
CA de Béthune-Bruay Nœux et environs	14	32 278	2 306	14,3	
CA du Boulonnais	6	16 475	2 746	14,0	
CA d'Hénin-Carvin	10	15 462	1 546	12,4	
CA du Calaisis	2	14 039	7 020	14,6	
CU d'Arras	5	13 450	2 690	13,4	
CA de Saint Omer	2	5 024	2 512	7,3	
CC Artois Lys	1	2 553	2 553	7,3	
CC du Pays d'Aire	1	1 792	1 792	11,3	
CC Mer et Terres d'Opale	1	1 233	1 233	3,7	
CC de la Terre des Deux Caps	1	1 001	1 001	4,5	
Département du Pas-de-Calais	64	161 814	2 528	11,0	
Département du Nord	91	364 621	4 006	14,3	
Région Nord-Pas-de-Calais	155	526 435	3 396	13,1	
France métropolitaine	1 294	4 907 561	3 792	7,8	

Note : CA = Communauté d'agglomération ; CU = Communauté urbaine ; CC = Communauté de communes
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

Des difficultés marquées sur le marché du travail

Les faibles revenus des habitants des quartiers prioritaires s'expliquent en grande partie par leurs difficultés d'accès à l'emploi. En moyenne, en 2010, dans les quartiers du département, 31 % de la population active est au chômage, soit deux fois plus que pour l'ensemble des habitants du département.

Parallèlement, lorsque les personnes occupent un emploi, elles sont plus souvent non diplômées : c'est le cas pour un actif en emploi sur cinq dans les quartiers prioritaires contre un sur dix pour l'ensemble des habitants du département. Cette situation se traduit par un niveau de rémunération moindre mais aussi par une fragilité accrue en cas de perte d'emploi.

Davantage de locataires

Les difficultés des habitants des quartiers prioritaires se reflètent également dans leurs conditions de logement. La plupart d'entre eux sont locataires de leur logement (85 % dans les quartiers, contre 41 % pour l'ensemble des habitants du département), et plus particulièrement locataires du parc social. Si la faiblesse du revenu des habitants explique en grande partie cette surreprésentation des locataires, d'autres phénomènes viennent en complément. D'une part, le parc social est relativement concentré dans les territoires urbains, espaces où s'applique la politique de la ville. D'autre part, les habitants des quartiers prioritaires sont plus jeunes qu'ailleurs : le logement social constitue donc pour une partie d'entre eux une transition vers la location libre ou l'accession à la propriété.

La mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires du Pas-de-Calais est analogue à celle des habitants des autres quartiers de France : 45 % d'entre eux sont installés dans leur logement depuis moins de 5 ans, contre 42 % en moyenne nationale.

Des quartiers majoritairement localisés dans l'ancien bassin minier

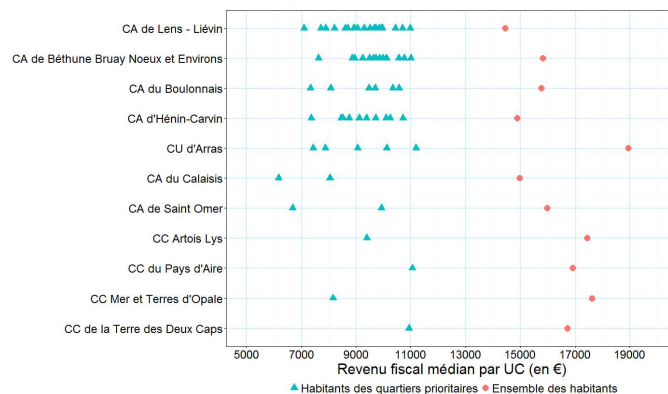
Parmi les 64 quartiers prioritaires du département, 45 se situent dans l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais (communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay-Nœux et environs).

Ils regroupent 106 000 habitants, soit 18 % de la population de cette zone. Dans la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, c'est même près d'un habitant sur quatre qui vit dans un quartier prioritaire. Dans son ensemble, l'ancien bassin minier fait face à des difficultés économiques et sociales importantes. Cela se traduit par un revenu relativement faible. Ainsi, les écarts de revenus entre les habitants des quartiers prioritaires et l'ensemble de la population sont moins accentués que dans d'autres territoires, tels que la communauté urbaine d'Arras (figure 3).

Sur le littoral, trois quartiers prioritaires relativement peuplés apparaissent particulièrement fragiles : il s'agit des quartiers « Beau-Marais » (8 400 habitants) et « Fort Nieulay-Cailloux-Saint-Pierre » (7 300 habitants) dans le Calaisis et « Chemin Vert-Beaurepaire-Malborough » (8 300 habitants) dans le Boulonnais. Les revenus de leurs habitants sont très faibles et le chômage touche plus d'un tiers de la population active.

3 Des revenus faibles dans les quartiers du Calaisis

Revenu des habitants des quartiers prioritaires



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'Insee, avec l'appui de l'IREV.

Insee Nord-Pas-de-Calais
130 avenue du président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex2

Directeur de la publication :
Daniel Huart

Référente Études Qualité :
Nathalie Delattre

ISSN : 2264-8275

© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « France, portrait social », Insee Références, novembre 2014
- « Atlas de la géographie prioritaire dans le Nord-Pas-de-Calais », Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais (à paraître)
- « Politique de la ville dans le Nord : 91 quartiers regroupant 365 000 habitants », Insee Flash Nord-Pas-de-Calais n° 17, septembre 2015

Définitions :

- Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.
- L'unité de consommation (UC) est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
- Le seuil de bas revenus correspond au 1^{er} décile de revenu par UC de l'ensemble des unités urbaines contenant au moins un quartier politique de la ville.



Insee
Mesurer pour comprendre